



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 7 février 2023

Sécurité routière | L'État procède à l'abattage d'arbres dangereux aux abords de la RN 19 à Port-sur-Saône

Le 13 janvier dernier, la chute d'un arbre sur une voiture transportant cinq personnes provoquait le décès d'un jeune homme sur la RN 19 à Port-Sur-Saône.

Trois jours plus tard, une nouvelle chute d'arbre sur la même section nécessitait l'interruption de la circulation.

La proximité des arbres avec les voies de circulation et leur état sanitaire dégradé est manifestement à l'origine de ces accidents.

Alors que la sécurité routière est un enjeu majeur pour la Haute-Saône, l'État prend les mesures de sécurisation qui s'imposent, en substitution des propriétaires.

Une mise en demeure de réaliser les travaux sous 10 jours a en effet été engagée auprès des propriétaires privés, à la fois par les services de l'État et par le maire de Port-sur-Saône, à la demande du préfet.

Compte tenu de l'urgence de la situation au regard des enjeux de sécurité, la DIR-Est fait procéder d'office et dès cette semaine à l'abattage des arbres pour lesquels les propriétaires n'auraient pas procédé aux travaux nécessaires, de leur propre initiative ou suite à la mise en demeure qui leur a été adressée.

Le préfet de la Haute-Saône rappelle que les arbres doivent être entretenus par les propriétaires et qu'en cas de négligence entraînant des dommages, leur responsabilité est engagée.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  